

**ARRETE N°2012-068**  
**PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS**  
**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS AU COLLEGE B,**  
**SECTEUR DE FORMATION « DROIT ECONOMIE GESTION »,**  
**DU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**  
**DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

**SCRUTIN DES 11 ET 12 AVRIL 2012**

---ooOoo---

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS 8

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°85-59 du 18 janvier 1985 modifié, fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections ;

Vu l'arrêté du recteur de l'académie de Créteil, en date du 13 septembre 2011 fixant la composition de la commission de contrôle des opérations électorales pour l'année universitaire 2011-2012 ;

Vu l'arrêté n°2012-037 du président, portant convocation des électeurs aux élections des représentants des enseignants et administratifs aux conseils centraux de l'université Paris 8 ;

Vu l'arrêté n°2012-045 du président, portant modification de l'arrêté n°2012-037 ;

Vu le procès verbal de dépouillement ;

Vu les statuts de l'université ;

-----  
**A R R E T E**

**ARTICLE 1**

Résultats pour le collège B, secteur de formation « Droit Economie Gestion », du conseil des études et de la vie universitaire :

Nombre d'électeurs inscrits	71	Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'émargements	46	Quotient électoral	46
Nombre de bulletins nuls	0		
Nombre de suffrages valablement exprimés	46		

- Ont obtenu :

Listes	Nombre de voix obtenues	Total des sièges obtenus par liste
Ensemble, transformer P8 et défendre l'Université	27	1
Expérimenter Paris8	3	0
Revire Paris8	10	0
Paris8 – Version originale	6	0

Est proclamé élu :

Pour la liste Ensemble, transformer Paris8 et défendre l'Université :

- François CASTAING,

## ARTICLE 2

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 16 avril 2012  
Le président de l'université Paris 8,

Pascal BINCZAK

